



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

Validité : de septembre à août sauf mention contraire du médecin de l'Éducation nationale

• Consignes et informations à l'attention de la famille

- Prendre connaissance de l'ensemble du PAI et remplir les pages 3 et 5 (partie renseignements sur l'enfant)
 - Joindre à la présente demande, le protocole d'urgence en page 5 dûment complété par le médecin de l'enfant et datant de moins de 3 mois (au moment de la constitution du dossier) et, s'il y a lieu, sous pli cacheté à l'attention du médecin de l'Éducation nationale, tout document médical à caractère confidentiel.
- NB : En cas d'allergie alimentaire ou d'intolérance alimentaire, le protocole d'urgence devra être renouvelé chaque année, et impérativement établi par un spécialiste de la pathologie.

- Fournir une (ou plusieurs, voir le directeur) trousse contenant des médicaments non périmés au nom de l'enfant et veiller à la concordance entre le nom des médicaments prescrits par le médecin et ceux fournis dans la trousse de secours (notamment en cas de génériques)
- La famille est informée des conditions d'accueil et de surveillance (taux d'encadrement) dans les structures collectives concernées dont le personnel est médicalement non qualifié, et consciente des risques liés à la pathologie de son enfant, et sollicite son admission en toute connaissance de cause.
- En cas de non-respect du protocole dans sa totalité, l'enfant ne pourra pas être accepté aux accueils périscolaires et extrascolaires.
- En cas de grève ou de situation non habituelle, votre enfant pourra être accueilli à la condition qu'au moins un des signataires du PAI soit présent sur site

• Consignes à l'attention des médecins

1/ Médecin de l'enfant

- Remplir les pages 5 (pathologie et mesures à prendre) et 7 du PAI en tenant compte du fait que le personnel encadrant est médicalement non qualifié, et que seuls les médicaments inhalés, ingérés ou administrés par auto injection sont autorisés.
- Remettre les informations médicales à caractère confidentiel sous pli fermé à l'attention du médecin de l'Éducation nationale

2/ Médecin de l'Éducation nationale

- Renseigner les pages 4, 5 et 7

• Consignes à l'attention des enseignants, directeurs d'ALSH et personnel de cuisine

Pour tous : Prendre connaissance de l'ensemble du PAI

1/ Directeur d'école et enseignants

- Compléter les pages 5 (lieu de stockage temps scolaire) et 7. Vérifier tout au long de l'année que les médicaments fournis dans la trousse ne soient pas périmés et que le protocole soit respecté

2/ Directeur d'ALSH

- Compléter les pages 5 (lieu de stockage temps périscolaires ou extrascolaires) et 8. Vérifier tout au long de l'année que les médicaments fournis dans la trousse ne soient pas périmés et que le protocole soit respecté

3/ Personnel de cuisine

- Compléter la page 8 et la fiche de prise en charge du panier repas / goûter sur site au besoin. Vérifier que le protocole du panier repas / goûter en page 2 soit bien respecté



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• Protocole du panier repas / goûter

(Pour les enfants présentant une allergie ou intolérance alimentaire)

Les parents s'engagent à fournir chaque jour :

- La totalité des composants du repas (aucun produit surgelé ni chaud),
- Le goûter comportant uniquement des aliments longue conservation à température ambiante,
- Les couverts, le verre et les ustensiles nécessaires à la prestation, identifiés au nom de l'enfant
- Les boîtages destinés à contenir les composants, identifiés au nom de l'enfant
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble avec une plaque eutectique, identifiés au nom de l'enfant

Les parents s'engagent également chaque jour à nettoyer et entretenir le contenant, les boîtages et les ustensiles.

Les parents assument la pleine et entière responsabilité du panier repas.

Modalités pratiques

Le lavage des mains est indispensable avant chaque manipulation.

➤ Réception

Seule la personne désignée pour gérer le panier repas ouvre ou manipule le sac que la famille lui remet en main propre.

L'ensemble des éléments constituant la prestation sera rassemblé dans un contenant unique clairement identifié au nom de l'enfant capable de maintenir une température à cœur des produits ne dépassant en aucun cas + 10°C (ex : glacière ou sac portable isotherme avec source de froid ex : plaques eutectiques).

Le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant ainsi que tout le reste (un boîtier pour l'entrée et un autre pour le plat).

Le pain sera fourni et emballé par les parents.

➤ Stockage

Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, la prestation sera retirée du sac isotherme ou de la glacière et sera placée sur un plateau propre puis filmé avant sa mise sous régime du froid. Un emplacement spécifique clairement défini et identifié lui sera réservé (dans les locaux de la restauration scolaire cette place pourra être dans le bas du réfrigérateur des produits finis en l'absence de réfrigérateur ménager).

➤ Consommation

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille. Rien ne doit être donné comme complément ou ingrédients éventuels (y compris pain, sel, poivre, moutarde,...). Son verre sera rempli directement au robinet ou avec l'eau fourni en bouteille par la famille, uniquement en cas d'allergie alimentaire.

Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué par la personne chargée de la gestion du panier repas.

La boîte contenant le plat à réchauffer sera placée dans le four à micro-ondes, recouverte par une cloche plastique protectrice si la boîte ne comporte pas de cheminée ou par un film spécifique micro-ondes mis sous le couvercle par la famille. La boîte sera adaptée à ce type de réchauffage.

Un nettoyage rapide de l'intérieur du four micro-ondes sera effectué juste avant d'être utilisé.

➤ Retour

Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas.

L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin de la journée.



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• Fiche famille

Renseignements relatifs à l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Établissement scolaire : _____

Centre de loisirs (mercredi, vacances) fréquenté au cours de l'année : _____

Renseignements relatifs à la famille

Nom du responsable légal de l'enfant : _____

Qualité (père, mère, tuteur...) : _____ Adresse mail : _____

Adresse : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Autre personne responsable : _____

Qualité (père, mère, tuteur...) : _____ Adresse mail : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____, atteste être informé(e) qu'il n'y a pas de médecin ou d'infirmier dans la structure.

Je demande en cas d'urgence, après appel au SAMU et sur instruction du médecin du SAMU, que les médicaments prescrits par le Docteur _____ soient administrés à mon enfant par un personnel adulte présent.

Signature des responsables légaux : _____

Contacts pour toute question

		Téléphone	Mail	Adresse
Direction Éducation	Bureau des inscriptions Education	0494368148	bdieducation@mairie-toulon.fr	256 Avenue de la Victoire Bât D Les Lices
Direction Jeunesse	Bureau des inscriptions Jeunesse	0494368602	bdijeunesse@mairie-toulon.fr	20 Rue Président Robert Schuman Port Marchand



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• **Besoins spécifiques de l'enfant :** _____

(Circulaire N°2003-135 du 08.09.2003/Encart B.O. EN N°34 du 18 septembre 2003)

- Horaires adaptés
- Double - jeu de livres
- Salle de classe au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur
- Mobilier adapté
- Lieu de repos
- Aménagement des sanitaires
- Attente à éviter à la restauration
- Nécessité d'un régime alimentaire : (selon la prescription du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie)

- Panier repas l'enfant mange à table avec d'autres enfants
- l'enfant mange seul à une table isolée

Panier goûter

Possibilité de se réhydrater en classe

Autre (à préciser) : _____

- Local pour les soins. kinésithérapie, oxygène,...
- Autorisation de sortie de classe dès que l'élève en ressent le besoin
- Aménagement des activités physiques et sportives : _____
- Aménagement des transports : _____
- Nécessité de mise en place de l'assistance pédagogique à domicile
- Sorties en dehors de l'établissement :
 - Prendre impérativement la trousse d'urgence
 - Accompagnement nécessaire d'un des parents
- Autre (à préciser) : _____

Prise en charge complémentaire :

Médicale et paramédicale (préciser le type et les horaires) : _____

Pédagogique (préciser, PPRE, SAPAD, CNED,....) : _____

Traitement médical (selon prescription médicale ci-jointe) : _____

Prise de médicament pendant le temps scolaire : _____



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• Protocole d'urgence A METTRE DANS LES TROUSSES D'URGENCE

Allergie alimentaire à : _____
Intolérance alimentaire à : _____
et / ou
Autre pathologie

Photo
obligatoire

Nom : _____ Prénom : _____ Date de Naissance : _____
École : _____ Poids : _____

Médecin Traitant/Spécialiste : _____ Tél. : _____
Resp. Légal(ux) : _____ Tél. : _____ Tél. : _____

Lieu de stockage du « Protocole d'urgence » et des médicaments lors des temps scolaires : _____

Lieu de stockage du « Protocole d'urgence » et des médicaments lors des temps périscolaires : _____

Lieu de stockage du « Protocole d'urgence » et des médicaments lors des temps extrascolaires : _____

! \ p.6 Annexe au protocole d'urgence : Réaction allergique conduite à tenir

Signes présentés par l'enfant classés dans l'ordre croissant de gravité	Mesures à prendre

Courrier joint pour médecin des urgences

Prendre le PAI et la trousse d'urgence lors de tout déplacement hors de l'établissement

Date, signature et cachet du médecin prescripteur : _____ Date, signature et cachet du médecin de l'EN : _____





PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

- **REACTION ALLERGIQUE : Conduite à tenir** Annexe au protocole d'urgence

J'EVALUE LA GRAVITE DE LA REACTION

REACTION SEVERE

Ma voix change
Je respire mal, je siffle, je tousse
J'ai très mal au ventre, je vomis
Je me gratte les mains, les pieds, la
tête
Je me sens bizarre ou mal, je fais
un malaise

1 SEUL DE CES SIGNES =
INJECTION D'**ADRENALINE**



REACTION LEGERE


Ma bouche pique, gratte ou gonfle
Mon nez coule
J'ai des plaques rouges qui
grattent
J'ai un peu mal au ventre et envie
de vomir

**MAIS JE PARLE ET JE
RESPIRE BIEN**

1 seul **SIGNE**

Aller chercher la trousse

Appeler le SAMU

 15 ou  112

Surveiller l'enfant

2 SIGNES ou +

TRAITER comme une
REACTION GRAVE



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• Fiche scolaire

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

École : _____

	Renouvellement(s) hors PAI alimentaires			
	1ère année d'établissement du PAI	2ème année	3ème année	4ème année
Année scolaire	_____	_____	_____	_____
Classe	_____	_____	_____	_____
Date	_____	_____	_____	_____
Titre	Noms et signatures			
Médecin traitant / spécialiste	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Responsable(s) légal(ux)	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Médecin Education Nationale	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Enseignant	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Directeur d'école	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• Fiche périscolaire

La famille désire inscrire l'enfant : _____

Au périscolaire :

Restaurant scolaire ALSH* du matin ALSH du soir

À l'extrascolaire :

ALSH du mercredi ALSH des vacances scolaires

*ALSH : accueil de loisirs sans hébergement

Engagement du directeur d'ALSH

- Prendre connaissance et appliquer ou faire appliquer l'ensemble du PAI
- S'assurer que tous les intervenants périscolaires aient pris connaissance du protocole d'urgence, situé la trousse de secours et détaillé sa composition en médicaments
- Ajouter la photocopie du « Protocole d'urgence » (cf p.5) dans la trousse de secours
- Vérifier la présence de tous les médicaments prescrits dans le protocole et s'enquérir des dates de péremption de ces médicaments
- Organiser l'accès permanent à une ligne téléphonique directe permettant l'appel du SAMU ainsi qu'au lieu de stockage du « Protocole d'urgence » et des médicaments

Titre	Nom	Tél	Date	Signature
Directeur ALSH matin	_____	_____	_____	_____
Directeur ALSH midi	_____	_____	_____	_____
Directeur ALSH soir	_____	_____	_____	_____

Engagement du responsable du panier repas / goûter

- Respecter le « Protocole panier / repas-goûter » en p. 2
- Déposer, s'il y a lieu, dans un endroit prévu à cet effet, à l'attention du directeur d'ALSH du soir, le sac identifié au nom de l'enfant contenant son panier-goûter

Titre	Nom	Tél	Date	Signature
Responsable panier repas	_____	_____	_____	_____
Remplaçant du responsable panier repas	_____	_____	_____	_____



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ commun

Education Nationale / Ville de TOULON

• Autorisation d'admission aux accueils périscolaires et/ ou extrascolaires

L'enfant _____ est admis (sous réserve de la validation du dossier d'inscription aux activités périscolaires et / ou extrascolaires) :

Périscolaire :

- à l'ALSH du matin
 au restaurant scolaire
 à l'ALSH du soir

de l'école _____ aux conditions ci-dessus indiquées.

Date : _____

Le Directeur de l'Éducation
ou son représentant

Date : _____

L'Adjoint délégué à l'Éducation
ou son représentant

Extrascolaire :

à l'ALSH extrascolaire (mercredis – vacances scolaires), _____ aux conditions ci-dessus indiquées.

Date : _____

Le Directeur de la Jeunesse
ou son représentant

Date : _____

L'Adjoint délégué à la Jeunesse
ou son représentant

Ce document est conservé à la Direction Éducation et/ou à la Direction Jeunesse.

Copie du présent PAI validé est transmise :

- au(x) responsable(s) légal(ux)
- au directeur de l'école
- au directeur d'ALSH périscolaire
- au directeur d'ALSH extrascolaire
- au responsable du panier repas / goûter

Cette transmission vaudra autorisation d'admission